

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 20
- Présents : 18
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mercredi 24 Novembre 2021

Affichage effectué le :

08 décembre 2021

Mise en ligne le :

08 décembre 2021

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

OBJET :

Marché 16.039 – Restauration générale du Château Laurens : approbation de l'Avenant n°5 au lot 4 « menuiserie ébénisterie charpente vitrerie agencement cuir » attribué à l'Entreprise MALBREL CONSERVATION, de l'Avenant n°3 au lot 11 « Lustrerie » attribuée à l'Entreprise VALLUX et de l'Avenant n°3 au lot 13 « Électricité » attribué à l'Entreprise INEO MPLR

N° 003718

Question N° 3 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.1. « Marchés publics »

Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : Avenants

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00371810-DE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de restauration de la Villa Laurens les événements suivants ont impacté les lots 4, 11 et 13 de ce marché.

Concernant le lot 4 :

- Modification du programme de travaux entraînant des travaux modificatifs et supplémentaires indispensables à la conformité des prestations aux règles de l'art.
- Aléas dû à l'altération des supports entraînant des durées de traitement en atelier et sur site plus long (peinture, plomb, ...).
- Arrêt de chantier à cause de la mise en place d'un confinement national pour lutter contre la pandémie COVID-19, imposant par la suite une réorganisation du chantier de manière étagée pour respecter les consignes d'hygiène et de sécurité des personnes demandées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 et prolongation des délais de livraison suite à la pénurie mondiale.

- Intempéries empêchant la réalisation de travaux pendant les périodes hivernale (présence d'eau trop importante en sous-sol et humidité trop présente dans les décors, ...).

Par conséquent et au regard de l'état d'avancement du chantier, les évolutions du programme et l'évolution du parti de restauration et mise en valeur de la villa, la crise sanitaires et les délais d'approvisionnement rallongés par le contexte, il s'avère nécessaire de prolonger la durée des travaux et d'adapter les travaux et montant du marché.

1. Sur la prolongation des délais :

- Durée d'exécution du marché public avant avenant :
 - Tranche Ferme : 41 mois et 25 jours
 - Tranche optionnelle 1 : 34 mois et 24 jours
 - Tranche optionnelle 2 : 18 mois et 5 jours
- Durée d'exécution du marché public après avenant :
 - Tranche Ferme : 59 mois
 - Tranche optionnelle 1 : 50 mois
 - Tranche optionnelle 2 : 24 mois

2. Sur l'incidence financière de l'avenant :

Vu l'avancement du chantier, des expertises apportées par les entreprises, les évolutions du programme et les découvertes sur les décors déjà en place, certains travaux supplémentaires sont à réaliser par le présent avenant.

Les modifications suivantes répondent aux conditions R.2194-2 et 3 du Code de la Commande Publique étant donné qu'un changement de contractant était impossible étant donné la connaissance des techniques utilisées et de l'histoire de la villa de l'entreprise titulaire du marché en charge des travaux depuis 2017. Aucune entreprise sur le chantier n'a les compétences en création et restauration de décors équivalent à celles de l'entreprise et la consultation pour trouver une nouvelle entreprise aurait engendrer un fort retard sur le chantier déjà fortement impacté (difficultés techniques, COVID-19).

Le montant de cet avenant est de 51 127,66 €, soit un pourcentage d'augmentation de 5,66 % du montant initial (954 625,67 €) et permet la réalisation des travaux suivants :

Justifications :

- OS 04-019 - 5 300 € HT – TF : *En remplacement du mobilier prévu au marché, il a été ajouté un ensemble menuisé avec plan vasque.*
- OS 04-022 - 39 849,65 € HT – TF : *Suppression du mobilier initialement prévu au marché de l'entreprise.*
- OS 04-020 - 24 950 € HT – TO1 : *Prestations complémentaires d'éléments de finitions non prévus au marché de l'entreprise et dont les prestations se devaient d'être en continuité avec les prestations déjà réalisées. Ces éléments correspondent à des aléas après réalisation des états sanitaires, du recalage des plans suites aux modifications de projet.*
- OS 04-023 - 4 175,31 € HT – TO1 : *Adaptations suites aux synthèses de chantier. Prestations non prévues par la MOE (support en bois de la toile tendue au droit du coffre de volet roulant, ajout de ferme porte, pièces d'adaptation pour la pose des tissus dans le bureau, suppression de prestations non réalisées).*
- OS 04-018 - 1 150 € HT – TO2 : *Bilan provisoire Covid 2020.*
- OS 04-021 - 14 922 € HT – TO2 : *Complément de grilles de ventilation au RdC, suppression du SAS d'entrée, création d'un meuble dans la remise Nord en remplacement des sanitaires, Bilan final suite à l'application du protocole COVID.*
- OS 04-024 - 40 480 € HT – TO2 : *Plinthe et rampe du palier de l'escalier non prévu par la MOE, Reprise du plafond du vestibule après mise en chauffe trop forte et fileurs d'adaptation en périphérie des fausses poutres.*

Concernant le lot 11 :

Vu l'avancement du chantier, les évolutions du programme et l'évolution du parti de restauration et mise en valeur de la villa, la crise sanitaires et les délais d'approvisionnement rallongée par le contexte, il est nécessaire de prolonger la durée des travaux et d'adapter les travaux et montant du marché.

- Modification du programme de travaux entraînant des travaux modificatifs et supplémentaires indispensables à la conformité des prestations aux règles de l'art (cf. détail ci-dessous) ;
- Aléas dû à l'altération des supports entraînant des durées de traitement en atelier et sur site plus long (peinture, plomb, ...);
- Arrêt de chantier à cause de la mise en place d'un confinement national pour lutter contre la pandémie COVID 19, imposant par la suite une réorganisation du chantier de manière étagée pour respecter les consignes d'hygiène et de sécurité des personnes demandées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID 19 et prolongation des délais de livraison suite à la pénurie mondiale ;
- Intempéries empêchant la réalisation de travaux pendant les périodes hivernale (présence d'eau trop importante en sous-sol et humidité trop présente dans les décors, ...);

1. Sur la prolongation des délais :

- Durée d'exécution initiale du marché public avant avenant (à l'issue avenant n°1 refondant les tranches) :
 - Tranche Ferme : 1 mois
 - Tranche optionnelle 1 : 12 mois
 - Tranche optionnelle 2 : 12 mois
- Durée d'exécution du marché public après avenant :
 - Tranche Ferme : 1 mois
 - Tranche optionnelle 1 : 41 mois
 - Tranche optionnelle 2 : 28 mois

2. Sur l'incidence financière de l'avenant :

Vu l'avancement du chantier, des expertises apportées par les entreprises, les évolutions du programme et les découvertes sur les décors déjà en place, certains travaux supplémentaires sont à réaliser par le présent avenant.

Les modifications suivantes répondent aux conditions de l'article R. 2194-2 et 3 du Code de la Commande Publique étant donné qu'un changement de contractant était impossible étant donné la connaissance des techniques utilisées et de l'histoire de la villa de l'entreprise titulaire du marché en charge des travaux depuis 2017. Aucune entreprise sur le chantier n'a les compétences en création et restauration de luminaires comparables à celles de l'entreprise et la consultation pour trouver une nouvelle entreprise aurait engendré un fort retard sur le chantier déjà fortement impacté (difficultés techniques, COVID 19). L'ensemble des motifs techniques justifiant une modification du marché initial en application de l'article R.2194-2 et 3 du code de la commande publique susvisés est détaillé ci-après.

Le montant de cet avenant est de 22 662 € soit un pourcentage d'augmentation de 30.01% du montant initial (87 570 €) et permet la réalisation des travaux suivants :

- Ajout de pavillons en laiton aux campanules du vestibule :
Soit une plus-value de 812,00 € H.T.
Cette prestation est une demande du bureau de contrôle afin de permettre d'effectuer les raccordements en dehors du plenum non accessible du plafond. Seule l'entreprise en charge de la restauration et raccordement des campanule pouvait effectuer cette prestation complémentaire due à une exigence réglementaire.
- Remise nord : fourniture et mise en œuvre de suspensions en métal brossé, Ø 31/32 cm :
Soit une plus-value de 3 110,00 € H.T.
Cette prestation fait suite à un changement de programme demandé par la DRAC lors de l'instruction de la DATMH. L'éclairage, initialement prévu encastré dans le faux plafond, a dû être revu à la suite de la suppression du plafond. Il a été acté de mettre le même éclairage que dans l'atelier pédagogique du corps-Nord d'où le choix de l'entreprise Vallux en charge de cette prestation.

- Lanterne de Mosquée : fourniture, restauration, électrifications et pose de lanternes de Mosquée :
Soit une plus-value de 3 000,00 € H.T.
Cette prestation fait suite à un changement du projet d'éclairage de la villa demandé par la DRAC lors du contrôle scientifique et technique et suite à l'évolution du projet scénographique. L'opportunité d'acheter ces lanternes parfaitement en lien avec l'ambiance du salon mauresque a fait retenir le choix de l'entreprise Vallux, seule entreprise désignée sur l'opération ayant les compétences pour restaurer et certifier l'installation électrique de ce type d'ouvrage.
- Campanules : fourniture et mise en place de 10 campanules supplémentaires, compris verrerie, coupelles, griffes, câbles et filins acier :
Soit une plus-value de 7 100,00 € H.T.
Cette prestation fait suite à l'évolution de la connaissance de la villa et de la découverte de nouveaux documents permettant de mieux restituer l'éclairage du vestibule. Il a donc été demandé à l'entreprise en charge de la fabrication et restauration des campanules d'augmenter la quantité pour répondre aux nouveaux besoins.
- Mise en place des suspensions des lustres de l'atrium comprenant chaîne en bronze, enrouleur, treuil de sécurité :
Soit une plus-value de 3 850,00 € H.T.
Cette prestation, est une demande complémentaire du maître d'ouvrage pour assurer l'entretien des lustres de manière plus pérenne. Le choix de l'entreprise VALLUX vient du fait qu'elle avait à sa charge la restauration des dix lustres et leur raccordement.
- Restauration et mise en place de 14 suspensions achetées par la maîtrise d'ouvrage :
Soit une plus-value de 8 470,00 € H.T.
Cette prestation fait suite à l'opportunité d'acheter des campanules venant de la villa qui ont été retrouvées chez un revendeur. L'entreprise VALLUX est la seule entreprise présente sur l'opération qui a les compétences pour restaurer et certifier l'installation électrique de ce type d'ouvrage.
- Fourniture, façon et pose de 16 caches connectiques :
Soit une plus-value de 540,00 € H.T.
Cette prestation fait suite à un changement de programme demandé par la DRAC lors de l'instruction de la DATMH. L'éclairage, initialement prévu encastré dans le faux plafond, a dû être revu à la suite de la suppression du plafond. Il a été acté de mettre le même éclairage que dans l'atelier pédagogique du corps-Nord d'où le choix de l'entreprise VALLUX en charge de cette prestation.
- Fourniture et pose de 3 globes Ø 200mm (960,00 € H.T.), de 3 globes Ø 120 mm (810,00 € H.T.) et réparation de 3 campanules (810,00 € H.T.), soit une plus-value de 2 580,00 € H.T. :
Cette prestation fait suite à un changement du projet d'éclairage de la villa demandé par la DRAC lors du contrôle scientifique et technique et suite à l'évolution du projet scénographique. Le choix de l'entreprise VALLUX vient de la volonté d'avoir des luminaires identiques à ceux des petits appartements fournis, restaurés et posés par cette entreprise.
- Suppression du lustre de la salle à manger :
Soit une moins-value de - 6 800,00 € H.T.
Cette prestation a été supprimée à la suite du changement de projet d'éclairage de la villa demandé par la DRAC lors du contrôle scientifique et technique et suite à l'évolution du projet scénographique.

Soit plus-value la Tranche Optionnelle n°2 de : + 22 662,00 € H.T.

Concernant le lot 13 :

- Modification du programme de travaux entraînant des travaux modificatifs et supplémentaires indispensables à la conformité des prestations aux règles de l'art.
- Aléas dû à l'altération des supports entraînant des durées de traitement en atelier et sur site plus long (peinture, plomb, ...)
- Modification du programme relative aux solutions d'éclairage des différentes pièces ;
- Ajout de prises et d'équipements électriques liés à l'évolution du programme culturel ;
- Arrêt de chantier à cause de la mise en place d'un confinement national pour lutter contre la pandémie COVID 19, imposant par la suite une réorganisation du chantier de manière étagée pour respecter les consignes d'hygiène et de sécurité des personnes demandées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID 19 et prolongation des délais de livraison suite à la pénurie mondiale (matériel électronique entre autres) ;

- Intempéries empêchant la réalisation de travaux pendant les périodes hivernale (présence d'eau trop importante en sous-sol et humidité trop présente dans les décors, ...);
- Impossibilité de changer de cocontractant compte tenu de la connaissance de la villa et des câblages déjà effectués par de l'entreprise INEO en charges des travaux depuis 2017.

Au regard de l'état d'avancement du chantier, les évolutions du programme et l'évolution du parti de restauration et mise en valeur de la villa, la crise sanitaires et les délais d'approvisionnement rallongés par le contexte, il est nécessaire de prolonger la durée des travaux et d'adapter les travaux et montant du marché.

1. Sur la prolongation des délais :

- Délais d'exécution du marché public avant avenant :
 - Tranche Ferme : 22 mois
 - Tranche optionnelle 1 : 12 mois
 - Tranche optionnelle 2 : 12 mois
- Délais d'exécution du marché public après avenant :
 - Tranche Ferme : 54 mois
 - Tranche optionnelle 1 : 32 mois
 - Tranche optionnelle 2 : 29 mois

2. Sur l'incidence financière de l'avenant :

Les modifications suivantes répondent aux conditions des articles R.2194-2 et 3 du Code de la Commande Publique étant donné qu'un changement de contractant était impossible compte tenu de la connaissance de la villa et des câblages déjà effectués par l'Entreprise INEO MPLR en charge des travaux depuis 2017.

Le montant de cet avenant est de 44 741,36 € soit un pourcentage d'augmentation de 9,87 % du montant du marché initial et permet la réalisation des travaux suivants :

Travaux supplémentaires :

- Devis 2021-0201- MBE - Modification Distribution Diverses : 39 181,92 € HT – TO2 : *Adaptation des prestations en fonction des modifications de programmes (passage de câbles, ajout de boîtier, ...) et modification des équipements de sécurité incendie (blocs secours)*
- Devis 2019-1881- MB - Installation provisoire pour Aérotherme hiver 2019 : 7 679,68 € HT – TO2
Mise en place d'une alimentation électrique spécifique ainsi que des coffrets adaptés aux branchements d'aérothermes pour assurer les températures de travail adéquat dans la villa.
- Devis 2020-0320- MBE - Installation provisoire pour Aérotherme hiver 2020 : 1 279,76 € HT – TO2
Remise en place de l'alimentation électrique spécifique et des coffrets pour le branchement d'aérothermes pour assurer les températures de travail adéquat dans la villa.

Prestations réalisées par une entreprise tierce pour le compte de l'entreprise :

- Devis entreprise Arcanes N°1 (2021) – reprise petit vestibule : - 2 750 € HT
Reprise du plafond du petit Vestibule suite à l'intervention de l'entreprise INEO avec des outils non appropriés pour le câblage entraînant la dégradation des plâtres et lattis ainsi que des décors.
- Devis entreprise Arcanes N°24 (2020) – reprise salon mauresque : - 650 € HT
Reprise du plafond du salon mauresque suite à l'intervention en retard de câblage de l'entreprise INEO et la dégradation des plâtres et décors qui avaient déjà été restaurés.

Par conséquent, les membres du Bureau décisionnel sont invités à approuver les avenants n°5 du lot 4, n°3 du lot 11 et n°3 du lot 13 précités.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°4 au lot 4 « menuiserie – ébénisterie - charpente vitrerie - agencement cuir » attribué à l'Entreprise MALBREL CONSERVATION tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** l'Avenant n°3 au lot 11 « lustrerie » attribuée à l'Entreprise VALLUX tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** l'Avenant n°3 au lot 13 « électricité » attribué à l'Entreprise INEO MPLR tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les avenants susvisés et tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#